

Piliot

Nom : *Piliot*

Prénoms : *Julien* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : *253*

Classe de mobilisation :

ETAT CIVIL.

Né le *9 Mars 1894* à *Bozieu*, canton
d' *St Chamond*, département de *la Loire*, résidant
à *Bozieu*, canton d' *St Chamond*, département
de *la Loire*, profession de *cultivateur*
fils de *Jean Pierre* et de *Jeanne Charren* épouse de *Chamond*, domiciliés
à *Bozieu*, canton d' *St Chamond* département de *la Loire*
Marié à *Bozieu*

SIGNALEMENT.

Cheveux *noirs*, Yeux *bleus*,
Front *haut*, Nez *crochu*,
Visage *...*, Renseignements physiognomiques
complémentaires :
Taille : *1 mètre 72* centimètres.
Taille rectifiée : *1 mètre* centimètres.
Marques particulières :

Degré d'instruction : *3*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *253* de la liste du canton de *St Chamond*
Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en *1914*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

10^e RÉGIMENT DE CUIRASSIERS

Incorporé à compter du *3 septembre 1914*
arrivé au Corps le *3 septembre 1914*
Cuirassier de 2^e classe le *3 septembre 1914*

*Passé au 99^e Rég^t d'Infanterie par
décret ministériel en date du 29 11
1914.
Rang de capitaine le 16 octobre 1914.
Promu au 99^e Rég^t d'Inf^{er}
le 17 octobre 1914. Carrière
au corps et soldat de 1^{re} classe le
dit jour
Passé au 67^e d'Inf^{er} le 3 mai 1915
Parti à la tête des troupes le dit jour
Caporal le 20 Mars 1916
Licencié militaire le 18 avril 1916
à l'ambulance 1376. (S. L.)
Rejoint la compagnie le
18 mai 1916.
Débide le 10 mai 1916 à
l'armée de l'arrière (Lam.)
Classé le 18/6. Rég^t du 67^e d'Inf^{er}
dit jour.
Classé au 1^{er} de classe le 13 Mars
1916. (S. L. V. 334.)
Mort pour la France.*

DAMNATIONS.

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

CAMPAGNES.
*Belgique du 8-9-1914
au 10-5-1916*

Régions		EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :		DATE DE LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.
1 ^{re} dans l	du	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	
Réservé, ...	1 ^{re} dans l	du	au	
	Supplémentaires	du	au	
Armées territoriales.	1 ^{re} dans l	du	au	
	Supplémentaires	du	au	
Spéciales aux hommes du service de la garde des votes de communication.		du	au	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, ouïs, etc.).